

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 20 mars 2018**

Sommaire

Organisation municipale

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 février 2018 (PV joint).

Travaux et aménagements

- Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.
- Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement dans la rue de Plumaugat et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.
- Approbation du projet d'aménagement « éclairage public » dans la rue Bertrand Milon.
- Point sur l'avancement des investissements en cours.

Finances communales

- Demande de subvention Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour la construction d'une salle de tennis et des équipements annexes.
- Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne pour la construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.
- Demande de subvention par l'Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons (AMCB).
- Demande de subvention par l'Association D'Organisation de Manifestations (ADOM).

Vie scolaire

- Point sur les effectifs (élèves et enseignants) à la rentrée scolaire 2018.
- Demande de subvention pour un voyage scolaire.

Affaires foncières

- Classement de la parcelle communale cadastrée section D numéros 983 dans le domaine public communal (rue Jeanne de Malemain).

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs permanents.

Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Lundi 05 mars 2018

Le lundi cinq mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, M. Jean-Paul DUVAL, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h40), M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Valérie BOTREL (pouvoir à M. Denis LAGUITTON), Mme Marie-France DEVRAND (pouvoir à M. Jean-Paul DUVAL), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), Mme Rachelle SERRANT (pouvoir à M. Pascal BOUILLON), M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Sophie VILSALMON).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

05/03/18 - 1 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.

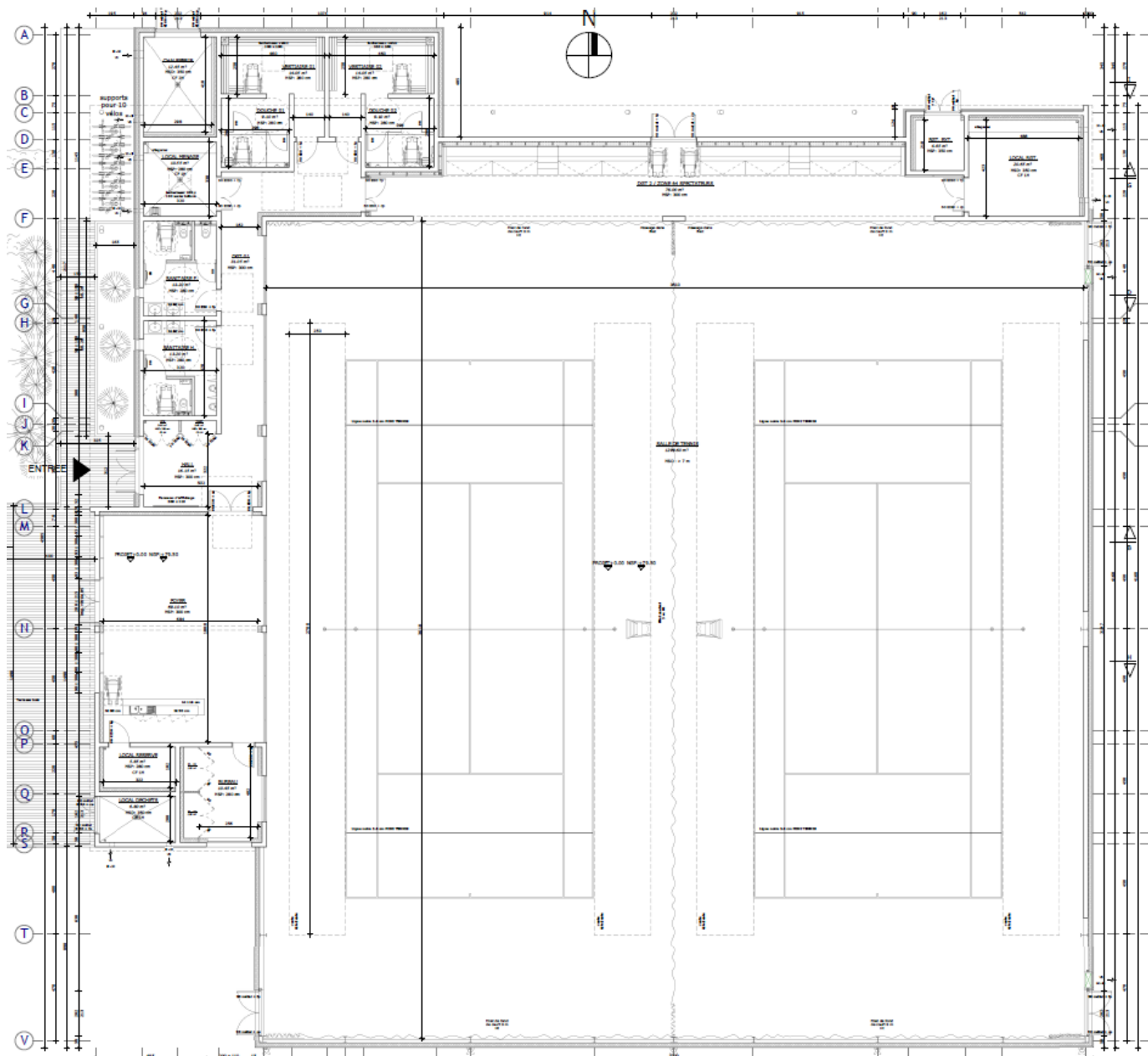
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, le 16 mai 2017, le Conseil Municipal avait attribué un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet MICHOT ARCHITECTES de Rennes (35).

En outre, le 05 décembre 2017, les élus municipaux avaient, à l'unanimité, validé l'avant-projet relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur RAVELEAU, architecte D.P.L.G. du cabinet, lequel présente l'Avant-Projet Définitif pour le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts couverts, deux courts extérieurs et des équipements annexes.

Madame BRIEUC rejoint la séance.

Monsieur RAVELEAU présente l'aménagement intérieur du bâtiment :



Il y aura un hall d'entrée de 15 m² qui distribuera le club house (avec bureau et local réserve), les sanitaires, les deux vestiaires (accessibles aux personnes en situation de handicap, chacun d'une surface de 14 m² avec deux douches) et l'accès aux terrains, notamment aux gradins pour les spectateurs (64 places).

La surface totale du bâtiment est de 1 638 m².

En outre, une terrasse en bois, attenante au bâtiment, sera implantée en surplomb des terrains de tennis extérieurs (différence de niveau du terrain).

Monsieur RAMARÉ demande si le matériau bois en extérieur ne risque pas de demander plus d'entretien et d'être glissant ?

Monsieur le Maire indique que la terrasse est orientée vers le sud, ce qui limite les risques.

Monsieur RAVELEAU rappelle que la salle (cours intérieurs) ne sera pas chauffée. Seuls les espaces annexes le seront (vestiaires, douches, club house...).

En revanche, la salle sera fortement isolée, notamment dans le cadre des réglementations thermiques, et une ventilation sera prévue. Il ne devrait donc pas y avoir de la condensation sur les terrains.

Monsieur HERVÉ s'interroge sur l'utilité des deux murs d'entraînement qui généreront un effet « écho » dans la salle ?

Monsieur le Maire signale qu'il a contacté le président de l'association de tennis pour avoir son point de vue sur la question.

Ce dernier a précisé qu'un seul mur d'entraînement suffisait car il sert uniquement pour les enfants à l'école de tennis.

Monsieur le Maire indique donc que ce mur peut être positionné derrière le deuxième terrain (et non le long du terrain), afin de limiter l'écho dans la salle.

Les élus municipaux approuvent cette modification.

A la suite des travaux de la commission en charge du dossier, Monsieur RAVELEAU explique deux autres modifications qui vont être apportées à l'APD :

- L'effacement de la poutre au niveau des gradins afin de dégager la vue des deux terrains pour les spectateurs.
- Le déplacement du local « poubelles » pour faciliter le quotidien.

Monsieur le Maire demande, si dans le cadre d'une grande compétition de tennis, des gradins peuvent être installés entre les deux terrains ?

Monsieur RAVELEAU précise que c'est possible mais le deuxième terrain ne sera pas utilisable.

Messieurs BOUILLON et GOUVARY demandent comment se fera l'accès des courts extérieurs et s'ils seront clôturés ?

Monsieur RAVELEAU indique que les courts extérieurs seront entourés d'un grillage rigide de 3 mètres de hauteur et l'accès se fera par une porte depuis le parking de la salle.

Monsieur RAVELEAU présente ensuite l'intégration du bâtiment dans le paysage :



PERSPECTIVE EXTERIEURE

Monsieur RAVELEAU annonce que l'estimation des travaux de l'APD s'élève à 1 467 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, les élus municipaux doivent décider des éventuelles options à intégrer à l'APD :

Options:

- chauffage des gradins	+ 15 000,00 €
- ECS solaire	+ 5 000,00 €
- récupération des EP	+ 9 000,00 €
- contrôle d'accès de trois portes	+ 8 000,00 €
- intrusion	+ 6 000,00 €
- pré-cablage sonorisation	+ 4 000,00 €
- TV	+ 600,00 €
- alarme type 3 (si CA ou sono retenue)	+ 2 000,00 €
- photovoltaïque	+ 120 000,00 €
- sèche mains	+ 1 800,00 €

Monsieur BOUILLON demande si les panneaux solaires ne pourraient pas chauffer l'eau de la piscine intercommunale ?

Monsieur le Maire va se renseigner auprès des services de Dinan Agglomération pour étudier cette question.

Après des échanges, les élus décident de retenir les options suivantes :

- Contrôle d'accès de trois portes (entrée, club house, courts extérieurs).
- Antenne TV.
- Alarme type 3 (sécurité incendie).
- Sèche mains.

Soit un budget estimatif total pour les travaux de 1 479 400 € HT.

Madame PRÉAUCHAT demande quel est le pourcentage des broonais dans le club de tennis ?

Les élus de la commission Sports estiment à un tiers de broonais dans le club.

Madame PRÉAUCHAT considère que ce n'est pas à la commune de Broons seule de supporter le coût de cet équipement.

Monsieur ROUXEL rappelle que Madame la Sous-Préfète de Dinan, lors de sa visite à Broons en février dernier, avait estimé que la commune allait réaliser des investissements (Mairie et salle de tennis) très conséquents pour la taille de la collectivité.

Madame BARBÉ estime que cet équipement sera structurant et donnera une image positive et dynamique de la commune.

Monsieur KERRIEN précise que Madame la Sous-Préfète de Dinan ne connaît pas la situation financière de la collectivité.

Monsieur ROUXEL ajoute qu'au coût de cet équipement, il conviendra d'additionner l'investissement d'un nouveau camping.

Monsieur BOUILLON complète avec la réfection du sol de l'actuelle salle de tennis pour qu'elle puisse accueillir les autres sports.

Messieurs BOUILLON et GUITTON demandent si la commune ne devrait pas emprunter pour investir dans cette salle de tennis ?

Monsieur KERRIEN ne pense pas que la commune ait un intérêt à emprunter pour ce genre d'équipement.

Monsieur ROUXEL demande le plan de financement de l'opération.

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN indiquent que la commune ne connaît pas le montant des subventions qu'elle obtiendra pour ce bâtiment. Cependant, elle a les moyens financiers d'avancer sur le projet.

Monsieur KERRIEN ajoute que la commune a un réel besoin en matière d'équipements sportifs. Ceux existants sont relativement anciens et il faudra les rénover à l'avenir.

Dans l'immédiat, une solution concertée avec les clubs sportifs avait été trouvée en 2016 pour solutionner l'occupation des salles sportives, à savoir la construction de cette salle de tennis.

Madame ENGEL rappelle que le club de tennis est arrivé à saturation depuis quelques années (nombre d'adhérents) et cet équipement est un moyen de l'aider à se développer à nouveau.

Monsieur HERVÉ approuve. Ce choix de construire une salle de tennis avec deux courts couverts et deux courts extérieurs avait été expliqué et validé par tous auparavant.

Le club de tennis de Broons est le seul dans le secteur sud de Dinan Agglomération. L'équipement projeté sera structurant donc défendable pour recevoir des subventions.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le vote de l'APD doit être reporté et ajoute que la commune ne disposera pas d'éléments supplémentaires lors du prochain Conseil Municipal (pour les subventions).

Monsieur KERRIEN comprend l'intervention de Madame PRÉAUCHAT sur l'absence de financement des collectivités voisines alors que ses habitants bénéficieront de l'outil, mais, il approuve aussi celle de Madame BARBÉ, précisant que l'équipement apportera attractivité et dynamisme à la commune.

Messieurs GOUVARY et GUITTON souhaitent que le vote se tienne afin de faire avancer le projet.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux s'ils sont pour ou contre la validation de l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre pour le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ
(20 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS) :**

- **VALIDE** l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre pour le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.
- **CHARGE** le maître d'œuvre de réaliser le dossier de permis de construire.

05/03/18 - 2 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 février 2018.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que plusieurs fautes d'orthographe et de grammaire ont été corrigées en amont de la séance du Conseil Municipal, à la suite des remarques de Monsieur ROUXEL.

Monsieur BOUILLON demande à ce que soit rajouté dans le procès-verbal que le Comité des Fêtes devait rencontrer la gendarmerie nationale le vendredi 16 février afin de préparer le volet « sécurité » de la manifestation.

La modification a été faite.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

05/03/18 - 3 – Travaux et aménagements – Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement dans la rue de Plumaugat et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection des réseaux de la rue de Plumaugat commenceront le 13 mars prochain. Ils devraient être achevés à la fin du mois de juin 2018.

En outre, les travaux d'aménagement de cette rue devraient démarrer au deuxième semestre et s'achever durant le premier semestre 2019.

S'agissant de travaux à exécuter sur une route départementale, il y a lieu de demander au Conseil Départemental l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement et de solliciter sa participation financière à la couche de roulement.

En outre, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public et une convention de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental, l'autorisation permettant la réalisation des travaux de réfection des réseaux et d'aménagement de la rue de Plumaugat, route départementale n°19.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une participation à la réalisation de la couche de roulement pour l'année 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

05/03/18 - 4 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'aménagement « éclairage public » dans la rue Bertrand Milon.

Monsieur le Maire indique que le SDE a transmis une proposition financière concernant les travaux d'aménagement « éclairage public » dans la rue Bertrand Milon.

En effet, il apparaît qu'une partie du réseau aérien dans la rue Bertrand Milon, à proximité de la rue du Puits, n'avait pas été enterrée.

Il est donc envisagé de procéder à l'effacement du réseau « éclairage public » dans la rue Bertrand Milon avec celui de la rue du Puits.

Le coût de l'opération a été estimé par le SDE 22 à 15 000 € HT dont 9 000 € à la charge de la commune (soit 60 %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement « éclairage public » dans la rue Bertrand Milon présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 15 000 euros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

05/03/18 - 5 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, l'entreprise C.R.D. a sous-traité le désamiantage à l'entreprise EIMH (basée à Ploumagoar). D'après C.R.D., le désamiantage pourrait reprendre la semaine 16 (du 16 avril au 20 avril). Par ailleurs, la mission de l'architecte ne comprend que la partie « travaux » du bâtiment. Actuellement, rien n'est prévu pour la partie « décoration ». Monsieur le Maire propose donc de mandater un architecte d'intérieur pour travailler sur cette partie (accueil, salle du conseil municipal et des mariages...). A l'unanimité, les élus municipaux approuvent cette proposition.
- En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ouest, le Consuel a été envoyé la semaine dernière à Dinan Agglomération pour signature. L'entreprise SATEC va donc pouvoir raccorder le poste de refoulement et terminer ses travaux dans l'impasse du Vieux Chemin (planning à déterminer). Monsieur le Maire précise que la commune préparera un courrier aux riverains pour expliquer les démarches à suivre.
- En ce qui concerne les travaux de réfection des réseaux dans la rue de Plumaugat, l'entreprise SATEC commencera ceux-ci à partir du 13 mars 2018. Ils doivent durer 3 mois.

Une déviation des poids lourds sera mise en place par le département.

Une déviation des véhicules légers sera mise en place par la commune et passera par la rue des Etangs.

En outre, un rendez-vous est programmé le mardi 06 mars avec le service « transports » de la région, compétente en matière de transport scolaire (collège Notre Dame).

Monsieur le Maire précise que la commission « travaux » se réunira prochainement pour étudier le sens des circulations des voies aux alentours de la rue de Plumaugat.

Par ailleurs, ces travaux s'effectueront en parallèle avec la réfection du réseau des eaux pluviales de la rue du Pilaga, ainsi que la traversée de la RD 712 (route de Rennes).

- Enfin, en ce qui concerne les travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, l'entreprise Colas devrait commencer ces travaux au mois d'avril.

Au préalable, elle doit établir un plan de retrait de la canalisation des eaux usées qui est amiantée (minimum 4 semaines).

05/03/18 - 6 – Finances communales – Demande de subvention Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour la construction d'une salle de tennis et des équipements annexes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide maximale de l'Etat pour le projet de construction d'une salle de tennis et des équipements annexes, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

En outre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Emplois (montants HT)		Ressources		
Maîtrise d'œuvre et études diverses	120 000 €	Autofinancement	860 000 €	53,75 %
Travaux d'aménagement	1 480 000 €	FSIL (demandé)	375 000 €	23,44 %
		Région - Contrat de partenariat 2014-2020 (demandé)	300 000 €	18,75 %
		Fédération française de Tennis (demandé)	65 000 €	4,06 %
Total	1 600 000 €	Total	1 600 000 €	100,00 %

Les travaux doivent démarrer en octobre 2018 et se termineront avant l'été 2019.

Les élus municipaux souhaitent donc solliciter l'aide de l'Etat en deux phases :

- Année 2018 : 100 000 €.
- Année 2019 : 275 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une salle de tennis et des équipements annexes.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE**, en deux phases (2018 et 2019), l'aide de l'Etat au titre du FSIL, dans les conditions les plus favorables pour la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

05/03/18 - 7 – Finances communales – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne pour la construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide maximale de la Région pour le projet de construction d'une salle de tennis et des équipements annexes, au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, sur les Fonds Région territorialisés.

En outre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Emplois (montants HT)		Ressources		
Maîtrise d'œuvre et études diverses	120 000 €	Autofinancement	860 000 €	53,75 %
Travaux d'aménagement	1 480 000 €	FSIL (demandé)	375 000 €	23,44 %
		Région - Contrat de partenariat 2014-2020 (demandé)	300 000 €	18,75 %
		Fédération française de Tennis (demandé)	65 000 €	4,06 %
Total	1 600 000 €	Total	1 600 000 €	100,00 %

Les travaux doivent démarrer en octobre 2018 et se termineront avant l'été 2019.

Les élus municipaux souhaitent donc solliciter l'aide de la Région en deux phases :

- Année 2018 : 150 000 € (50 % de 300 000 € de subvention demandée).
- Année 2019 : 150 000 € (50 % de 300 000 € de subvention demandée).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une salle de tennis et des équipements annexes.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE**, en deux phases (2018 et 2019), l'aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, sur les Fonds Région territorialisé, dans les conditions les plus favorables pour la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

05/03/18 - 8 – Finances communales – Demande de subvention par l'Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons (ACMCB).

Monsieur BOUILLON, président de l'ACMCB, ne prend pas part à cette délibération et quitte la salle de la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier rappelle que dès le début des échanges avec Dinan Agglomération, l'intercommunalité avait indiqué qu'elle ne reprendrait pas l'association à son compte. En effet, elle envisagerait d'implanter une antenne de l'école de musique de Dinan à Broons.

En outre, l'association ne recevra aucune subvention de l'intercommunalité.

L'ACMCB sollicite donc une subvention de 1 000 € afin de couvrir une partie du déficit projeté (4 500 €) de la dernière année de fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire précise que d'autres communes (Mégrit, Yvignac-la-Tour, Trémeur) ont déjà versé la subvention demandée par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 euros à l'Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons.

05/03/18 - 9 – Finances communales – Demande de subvention par l'Association D'Organisation de Manifestations (ADOM).

Monsieur BOUILLON rejoint la salle de la réunion du Conseil Municipal et reprend part à la séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique que l'ADOM va organiser le 5 mai prochain, sur le site de la Planchette, une manifestation dénommée « Fun Together » : olympiades l'après-midi et soirée musicale (concerts et bal).

L'association sollicite donc une subvention de 500 € pour « couvrir une partie des frais engagés » :

- Location du bâtiment de convivialité : 250 €.
- Location de matériel (barrières...) : 250 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune va gracieusement mettre à disposition son matériel (podium, barrières...).

Cette subvention qui s'ajoute à cette mise à disposition de matériels a pour objectif d'encourager l'association dans ses démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 500 euros à l'Association D'Organisation de Manifestations.

05/03/18 - 10 – Vie scolaire – Point sur les effectifs (élèves et enseignants) à la rentrée scolaire 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'Inspectrice de l'Education nationale avait envisagé en janvier 2016 la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire, sauf si le Conseil Municipal décidait de la fusion des deux écoles publiques.

La décision des élus municipaux du 16 février 2016 de fusionner les deux écoles publiques avait donné un sursis au nombre de postes d'enseignants.

Pour information, les effectifs pour l'année scolaire 2017-2018 sont :

- 77 enfants à l'école maternelle pour 3 classes.
- 148 enfants à l'école élémentaire pour 7 classes.
- Soit une moyenne de 22,5 enfants par classe.

Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2018 sont :

- 52 enfants attendus à l'école maternelle pour 3 classes.
- 157 enfants attendus à l'école élémentaire pour 7 classes.
- Soit une moyenne de 20,9 enfants par classe (une moyenne de 23,2 enfants pour 9 classes).

Vu la prévision des effectifs envoyée par la directrice de l'école primaire Louise Briand à ses supérieurs hiérarchiques, le 22 février 2018, la commune a reçu un courrier de la directrice

académique des services de l'éducation nationale indiquant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école primaire publique Louise Briand.

Monsieur le Maire précise que cette décision n'est pas liée au choix de la commune de maintenir les rythmes scolaires à 4,5 jours.

Monsieur BOUILLON souhaite que la commune rédige une motion contre cette suppression de poste liée à la réforme du gouvernement pour les classes de niveau CP en Zone d'Éducation Prioritaire (ZÉP). En effet, cette réforme fragilise les écoles en milieu rural.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à la directrice de l'école si la commune devait se mobiliser contre cette suppression de poste.

Vu les chiffres pour la rentrée 2018, la mobilisation aurait été vaine.

Monsieur BOUILLON demande si la commune peut envoyer aux élus municipaux la pétition réalisée en janvier dernier par les parents d'élèves contre le maintien des temps d'activités périscolaires à Broons ?

Monsieur le Maire accepte d'envoyer aux élus municipaux le texte de la pétition, qui en enlevant les signatures en doublons, regroupe à peine la moitié des parents d'élèves.

05/03/18 - 11 – Vie scolaire – Demande de subvention pour un voyage scolaire.

Monsieur le Maire indique que le collège Notre-Dame a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire :

Il s'agit d'un séjour à la neige pour un groupe d'élèves dont 11 habitent la commune de Broons, du 19 mars au 23 mars 2018.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 € pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par le séjour à la neige, un montant de 330 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 330 € au collège Notre-Dame.
- **DEMANDE** au collège Notre-Dame de fournir une attestation de versement du montant alloué (30 €) aux familles concernées.

05/03/18 - 12 – Affaires foncières – Classement de la parcelle communale cadastrée section D numéros 983 dans le domaine public communal (rue Jeanne de Malemain).

Monsieur le Maire signale qu'une partie des voies affectées à la circulation routière et piétonne n'est pas actuellement classée dans le domaine public.

Cette situation peut être dommageable au niveau de la bonne application du Code de la Route et de l'entretien de ces voies.

C'est pourquoi il est nécessaire de classer dans le domaine public communal la parcelle communale cadastrée section D numéro 983 (rue Jeanne de Malemain).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3,

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement de la voie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de classer la parcelle communale cadastrée section D numéro 983 dans le domaine public communal.
- **APPROUVE** la dénomination « rue Jeanne de Malemain » pour cette voie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour enregistrer ce classement au Centre des Impôts Fonciers de DINAN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05/03/18 - 13 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs permanents.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à Dinan Agglomération, le Conseil Municipal avait délibéré en décembre dernier et avait décidé de supprimer deux postes d'agents techniques car ils étaient dévolus à cette compétence.

Après discussions avec l'intercommunalité, seul un agent est concerné par le transfert de personnel. L'autre resterait agent communal et serait mis à disposition de Dinan Agglomération pour la compétence eau et assainissement.

En application de ce principe, il est proposé de supprimer, au 1^{er} janvier 2018, seulement le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **DÉCIDE**, en conséquence, de modifier le tableau des emplois permanents.

05/03/18 - 14 – Questions diverses.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 20 mars 2018, 19h30.
- Monsieur le Maire signale qu'a priori, le 27 mars prochain, des élus iront à Paris pour présenter le dossier de candidature au label Village Etape. La commune n'a toujours pas eu d'invitation officielle.
- Monsieur le Maire annonce que la commune a reçu des remerciements :
 - Le comité de Jumelage pour la subvention de 6 000 € en 2017 : réception d'une délégation bavaroise en août 2017.
 - L'établissement Français du Sang pour le soutien de la commune.
 - La Fondation de France pour la subvention de 1 500 € afin d'aider la population des îles antillaises après le passage d'une succession d'ouragans.
- Monsieur BOUILLON signale un problème de pavage sur la Place Du Guesclin : une zone se creuse devant le restaurant « La Calèche ».
Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas remarqué ce problème et ira sur place pour étudier ce point.
- Monsieur RAMARÉ demande si la commune peut laisser l'éclairage public allumé pour le week-end du carnaval.
Les élus municipaux approuvent la demande. La commune fera donc le nécessaire.
- Monsieur HERVÉ indique que la commune d'Yvignac-la-Tour estime que le devis de l'entreprise Clément TP est trop élevé pour la restructuration d'un chemin d'exploitation (en commun avec Broons).
Le renforcement de ce chemin étant programmé dans le cadre du projet des éoliennes, il serait souhaitable d'attendre avant de le réaliser.
Par ailleurs, Monsieur GOUVARY souhaite que la commune demande deux devis pour cette prestation afin d'avoir une concurrence sur ce marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.